
Communiqué de la fédération SUD éducation du 29 novembre 2015

Non à la répression au nom de l'état d'urgence (épisode 2)

Relaxe immédiate de tout-e-s les manifestant-e-s pour la justice sociale et climatique

Alors que les spectacles du sport de compétition et les rencontres commerciales sont autorisés, la prolongation de l'état d'urgence, les interdictions de manifester et les restrictions des droits syndicaux sont inacceptables.

Des centaines de manifestant-e-s pour la justice sociale et climatique se sont retrouvé-e-s place de la République. Alors qu'ils manifestaient sans violence, la police les a encerclés. Le but était clairement de déclencher une réaction pour justifier une action policière disproportionnée.

Alors que tout se passait dans le calme, les forces (soi-disant) de l'ordre ont chargé la manifestation et ont lancé des lacrymogènes sur la foule. Ils ont procédé, selon le ministère de l'intérieur, à 208 interpellations et à la mise en garde à vue de 174 de manifestant-e-s dont des militant-e-s syndicaux notamment de Solidaires (SUD PTT, Solidaires étudiant-e-s, SUD éducation, SUD Rail ...) qui exerçaient leur droit à revendiquer pour la justice climatique.

Notre fédération a affirmé depuis la mise en place de l'état d'urgence que celui-ci serait détourné de la lutte contre le terrorisme. La preuve en est faite aujourd'hui après la répression exercée la semaine dernière à l'encontre de 58 militant-e-s et leurs soutiens ayant participé à une initiative de solidarité avec les migrant-e-s (1).

SUD éducation réaffirme sa demande de levée de l'état d'urgence.

Nous demandons la relaxe de l'ensemble des militant-e-s arrêtés suite à l'exercice de leur droit à manifester et de l'ensemble des assigné-e-s à résidence suite à leur engagement pour la justice sociale et climatique.

SUD éducation appelle l'ensemble des forces du mouvement social à se mobiliser contre cet état d'urgence et à se retrouver le 2 décembre nombreux dans la rue dans les régions et devant le TGI de Bobigny en solidarité avec les salarié-e-s d'Air France en butte à la répression patronale.

Les militant-es du mouvement social et syndical ne sont pas des terroristes!

(1) Communiqué du Conseil fédéral de SUD éducation du 26 novembre 2015